

Le site

La forme découpée de la parcelle, sa situation en proue sur l'Avenue du 14 Avril et la double thématique du programme sont les éléments fondamentaux du projet.

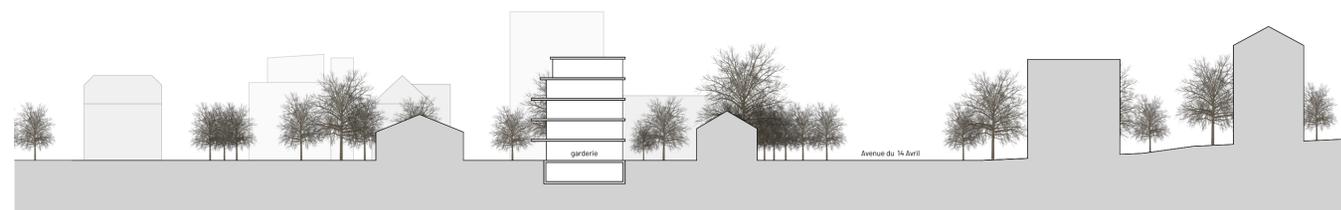
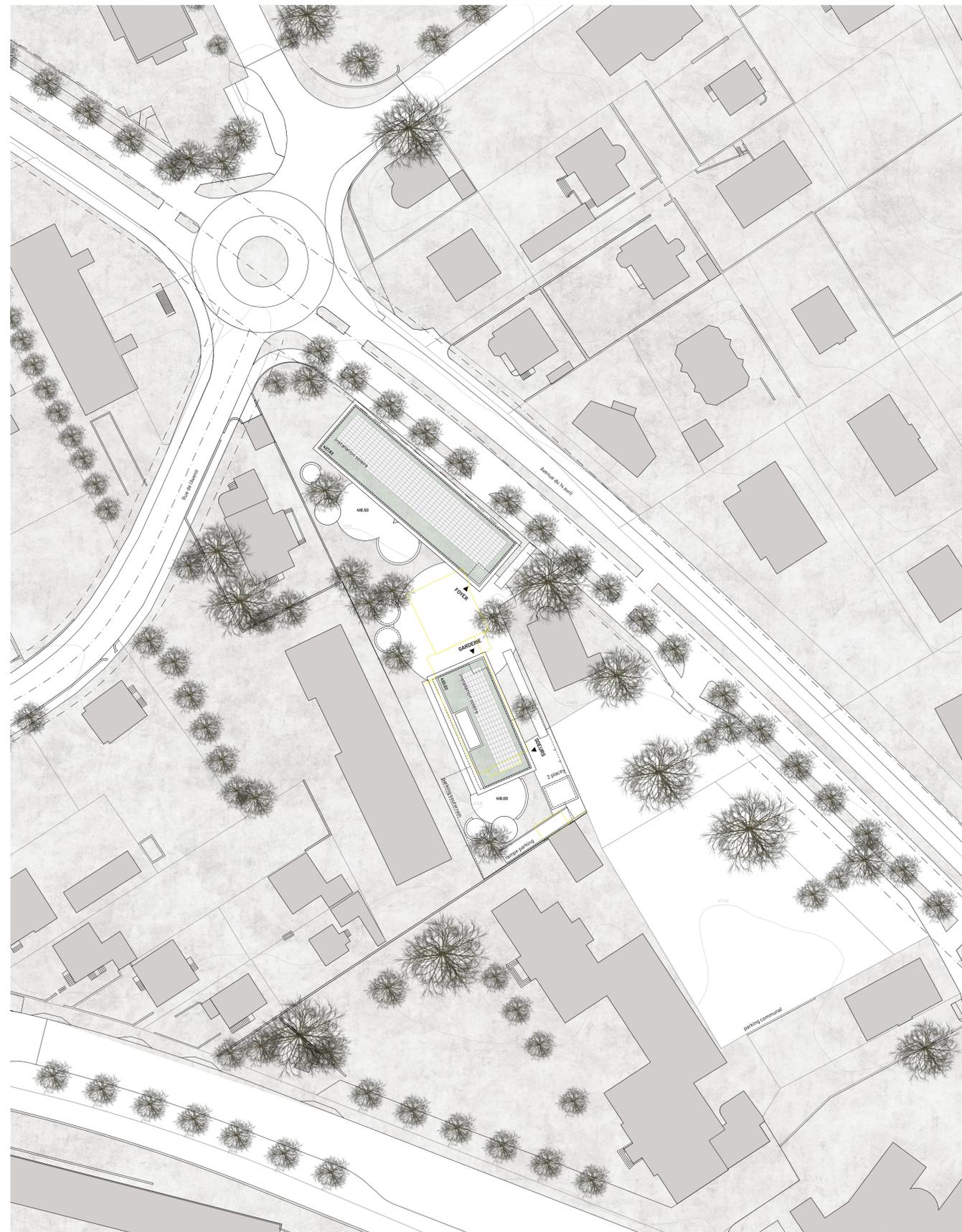
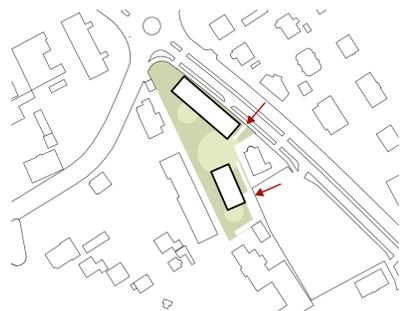
L'ilot dans lequel se situe le foyer et la garderie Sainte Famille est caractérisé par l'implantation d'affectations administratives et publiques, d'un résidu d'habitations individuelles de petite taille et de grandes places de stationnement. Il est situé à la charnière entre le centre historique étendu au nord-ouest et les quartiers environnants composés d'habitat individuels, de barres de logements et de l'espace des voies ferroviaires au sud. C'est un lieu entouré de voies de circulation, hétéroclite et particulier.



Le parti et les accès

Le projet prévoit l'implantation de deux bâtiments distincts de forme compacte, comportant chacun une entité spécifique du programme, connectés par une place de référence circulaire qui rassemble et articule les bâtiments entre eux. Afin de préserver la qualité et la tranquillité de l'intérieur de la parcelle, le foyer est disposé parallèlement à l'Avenue du 14 Avril (en ordre contigu). Il définit un espace commun protégé des nuisances orienté au sud-ouest. La garderie s'implante consécutivement au bâti existant (en ordre non-contigu) et dégage au sud un espace réservé aux activités extérieures de la garderie.

L'accès piéton principal s'effectue depuis le trottoir longeant l'Avenue du 14 Avril. L'accès destiné aux utilisateurs motorisés ainsi que l'accès piéton secondaire sont prévus depuis le parking de l'Hôtel de Ville.



Le foyer

Le rez-de-chaussée est dévolu aux espaces d'accueil, salles communes, locaux administratifs et d'interface entre les habitants et leur famille. Il est ouvert sur le jardin et les espaces extérieurs réservés au foyer.

Les unités de vie, symétriques, sont distribuées en duplex et conçues comme une maison d'habitation familiale, comprenant au niveau inférieur: les espaces d'entrée, d'entretiens, de séjour et de cuisine rassemblés autour d'une terrasse couverte et au niveau supérieur: les chambres, les salles d'eau et chambre de veille.

La garderie

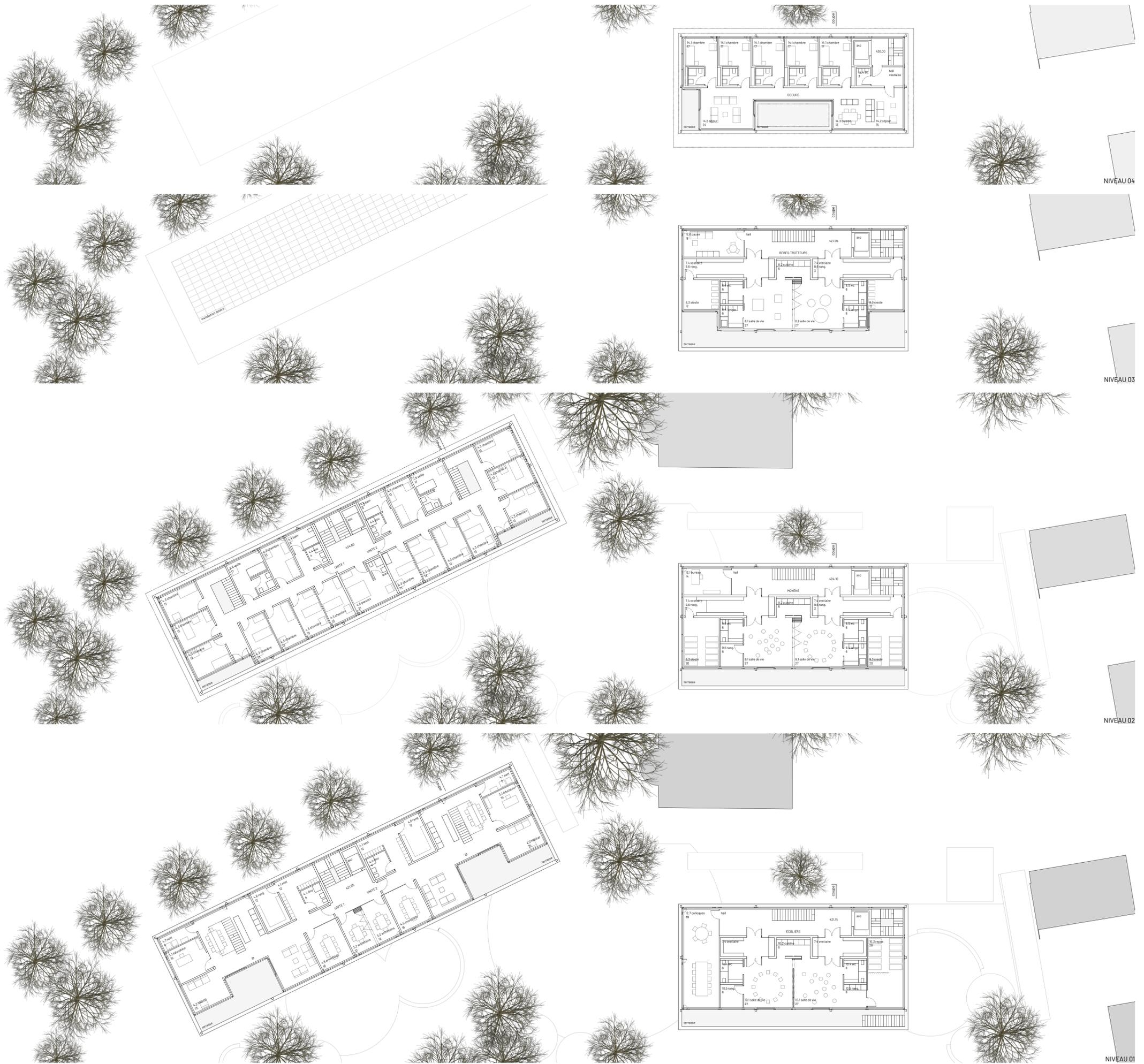
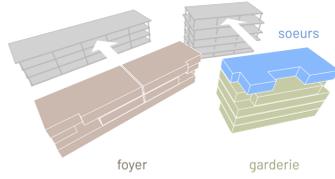
Le rez-de-chaussée accueille l'entrée, les salles communes et un bureau. La répartition du programme des groupes d'enfants s'effectue selon une stratification montante des plus grands aux plus petits.

En fonction de la variabilité du programme des groupes d'enfants, le programme administratif complémentaire trouve place dans les différents étages.

L'appartement des soeurs

Desservi par une cage d'escalier individuelle et par l'ascenseur by-pass, l'appartement occupe l'attique et bénéficie d'une situation dominante.

Dans l'éventualité d'une affectation dédiée soit au foyer ou à des tiers, sa situation "sur le toit" et son accès lui assurent l'indépendance et la différenciation souhaitée.



L'architecture

Consécutivement au parti, l'expression architecturale affirme l'appartenance de l'ensemble à l'Association Sainte Famille et l'indépendance des entités sans connotation particulière. La structure extérieure solide désigne, figurativement, le cadre normatif dans lequel s'insère et peut se développer la vie en commun. Le tout rassemblé sous un toit définissant le volume de la maison d'habitation, le lieu de vie spécifique au foyer, à la garderie et à l'appartement des soeurs.

La construction

La structure est planifiée comme une structure porteuse en béton et brique. Les divisions intérieures en cloisons légères et bois. L'enveloppe est prévue en panneaux de bois modulables, pleins ou vitrés, selon les affectations et leur contraintes. Elle intègre les protections solaires extérieures et intérieures et les ouvrants de ventilation naturelle. La construction est simple, résistante à l'usage, nécessitant peu d'entretien et particulièrement adaptée à l'affectation envisagée.

Le développement durable

L'implantation de bâtiments compacts préserve les surfaces au sol au bénéfice d'aménagements extérieurs végétalisés. La compacité des volumes offre un bon rapport de forme, gage d'économies en termes d'énergie grise, de déperditions énergétiques et consécutivement financières.

Le choix d'une structure primaire en béton-brique, d'une enveloppe en bois et cloisons légères autorise une grande flexibilité et partition des espaces. Les larges baies vitrées permettent une diffusion optimale de la lumière naturelle et un bon apport d'énergie thermique contrôlables par les protections solaires extérieures. Les toitures végétalisées se prêtent à l'installation de panneaux solaires et à la rétention. La production de chaleur privilégiera l'énergie renouvelable (géothermie, bois...). Enfin, les aménagements extérieurs privilégient un vocabulaire paysager propice à la création d'un lieu agréable et naturel au sein d'un environnement bâti dense.

